

Préparation à l'habilitation électrique - Niveau BS

L'habilitation électrique est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir, en sécurité vis à vis des risques liés à l'électricité, les tâches qui lui sont confiées tel que effectuer des interventions de remplacement et de raccordement limitées à des tensions de 400 V en courant alternatif et de 600 V en courant continu, exclusivement sur des circuits terminaux (prise électrique, résistance de chauffage, moteur, lampe....).

Déroulement de la formation

Durée : 14 heures (2 jours)

Profils des stagiaires : Personnel non électricien amené à effectuer des dépannages ou remplacements simples sur des installations électriques hors tension (Agents de maintenance, services généraux, techniciens de bâtiment, etc.)

Pré-requis :

- Savoir lire et comprendre les consignes en français
- Être en possession de ses EPI
- Aptitude médicale au poste de travail
- Pas de prérequis technique en électricité requis, mais une connaissance de l'environnement professionnel est un plus

Nombre de participants : De 4 minimum à 12 maximum par session

Modalités pédagogiques : Formation présentielle

Objectifs pédagogiques

- Identifier les dangers liés à l'électricité dans son environnement de travail
- Connaître les principes de prévention et de protection contre le risque électrique
- Reconnaître les matériels électriques usuels et leurs risques associés
- Appliquer les consignes de sécurité lors d'interventions élémentaires hors tension
- Réaliser en sécurité les opérations suivantes : Remplacement d'ampoule, de fusible, de prise ou d'interrupteur
- Connaître les limites de son habilitation BS

Contenu de la formation

- Contexte réglementaire et normatif
 - Rappels sur les obligations de l'employeur et du salarié
 - Norme NF C18-510 et articles du Code du travail
 - Principes de l'habilitation électrique et rôles associés
- Notions de base en électricité
 - Tension, courant, résistance, puissance
 - Circuit simple et vocabulaire technique
- Effets du courant électrique sur le corps humain
 - Électrisation, électrocution, brûlures
 - Facteurs aggravants et conséquences
- Reconnaissance des matériels électriques courants
 - Fusibles, disjoncteurs, prises, luminaires, interrupteurs
 - Signalisation et étiquetage
- Domaines de tension et zones de voisinage
 - BT, TBT, HT : définitions et risques associés
 - Distances de sécurité et balisage
- Opérations autorisées pour le personnel BS

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



- Remplacement d'organes électriques hors tension
- Conditions de sécurité à respecter impérativement
- Outils adaptés, équipements de protection (EPI)
- Procédure de mise en sécurité (consignation simple)
 - Interlocuteur autorisé, rôle du chargé d'exploitation
 - Vérification d'absence de tension (VAT)
- Comportement en cas d'incident ou d'accident
 - Conduite à tenir en cas de choc électrique ou de feu
 - Appel des secours – mise en sécurité du site
- Exercices pratiques
 - Remplacement simulé d'un interrupteur ou fusible
 - Mise en situation avec vérification des bonnes pratiques

Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formateur habilitation électrique en cours de validité - Animateur en prévention

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation
- Diaporama / illustrations / aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- Équipement de Protection Individuelle adapté à l'emploi
- Exposé participatif, cas concret, exercices pratiques

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Formulaires d'évaluation et de satisfaction

Modalités d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

Modalités de certification

Résultats attendus : L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum au QCM des savoirs

L'évaluation est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention selon 3 critères :

- Sans erreur,
- Erreur mineure, sans conséquence vis à vis de sécurité des personnes,
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

Les critères d'acceptation sont les suivants :

- 2 erreurs mineures au maximum,
- Aucune erreur majeure.

Modalités d'obtention : Évaluation formative tout au long de la session - QCM pour valider les acquis des savoirs

Évaluation des savoir-faire à partir d'une situation de travail

Détails sur la certification : Un avis d'aptitude sera remis à l'employeur en vue de l'habilitation - Délivrance d'un certificat de réalisation

Durée de validité : 3 ans

Qualité : Taux de satisfaction des apprenants